

Covid-19

Le 28 novembre 2021, les citoyennes et citoyens suisses s'exprimeront sur [la révision de la loi Covid-19](#), quelques mois seulement après le [vote sur la loi](#) elle-même. Bien sûr, les électrices et électeurs ont déjà eu l'occasion de se prononcer sur ce que les autorités peuvent et ne peuvent pas faire en cas d'épidémies : la [loi sur les épidémies](#) a été adoptée en [2013](#). Exactement un siècle auparavant, le 4 mai 1913, la quasi-totalité des cantons et la majorité des votants avaient approuvé [l'arrêté fédéral sur la lutte contre les maladies de l'homme et des animaux](#), qui visait à éradiquer le fléau de la tuberculose. Pourtant, en 1882 encore, l'électorat ne voulait pas entendre parler d'une [loi sur les épidémies](#) qui devait, entre autres, instaurer la vaccination obligatoire contre la variole. Dans certains cantons, le « non » était majoritaire à plus de 90 %.

Si l'on se penche sur ces quatre votes, trois cantons se démarquent par leur résistance toujours nettement plus forte face aux mesures officielles en cas d'épidémies. De quels cantons s'agit-il ?

- a. GL, VD, VS
- b. BE, LU, ZH
- c. AI, SZ, UR

La bonne réponse est c) AI, SZ, UR.

- Le 13.06.2021, les cantons AI, SZ, UR, ainsi que AR, GL, NW, OW et TG ont voté contre la loi Covid-19.
- Le 22.09.2013, en plus des cantons AI, SZ et UR, les électrices et électeurs d'AR ont également dit non à la loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies).
- Le 04.05.1913, outre AI et SZ, AG, FR et SG ont voté contre l'arrêté fédéral sur la lutte contre les maladies de l'homme et des animaux, mais SZ a néanmoins enregistré une égalité des voix (1074 contre 1074). En UR, le « oui » l'a emporté d'un cheveu avec 675 voix positives contre 669 voix négatives.
- Le 30.07.1882, tous les cantons, à l'exception de NE, ont dit non à la loi fédérale concernant les mesures à prendre contre les épidémies offrant un danger général. Les cantons d'AI (97,5 %), de SZ (91 %) et d'UR (98,2 %) ont rejeté de manière particulièrement radicale ce projet de loi.

Fait intéressant : dans ces trois cantons, la volonté de se faire vacciner contre le papillomavirus semble également plus faible que dans les autres (cf. Riesen, Maurane et al. (2018): Exploring variation in human papillomavirus vaccination uptake in Switzerland: a multilevel spatial analysis of a national vaccination coverage survey, in: BMJ Open 2018;8:e021006. <http://dx.doi.org/10.1136/bmjopen-2017-021006>).